

# Une consommation touristique essentielle à l'économie régionale

La Corse est la région française où les dépenses des touristes ont le plus de poids dans l'économie. Avec 2,5 milliards d'euros en 2011, elles représentent 31 % du PIB régional, une part quatre fois plus élevée qu'au niveau national. Les dépenses de transport pèsent plus qu'ailleurs dans cette consommation touristique. Hors transport aérien et maritime, ce sont les hébergements marchands et non marchands qui constituent les premiers postes de consommation des touristes. La prédominance des hébergements non hôteliers implique des retombées économiques spécifiques. Les services culturels et de loisirs drainent les plus faibles dépenses touristiques, plaçant la Corse loin derrière les autres régions.

Magali Bonnefont, Insee

La Corse est, de loin, la région dont l'économie est la plus dépendante du tourisme. En 2011, les dépenses des touristes y sont estimées à 2,5 milliards d'euros, soit 31 % du PIB régional. Ce poids du tourisme est quatre fois plus élevé qu'en moyenne nationale. Il est également trois fois plus important que dans les Dom et excède de deux fois et demi celui de Provence-Alpes Côte d'Azur et de Languedoc-Roussillon.

Entre 2005 et 2011, l'île enregistre également la plus forte croissance du volume des dépenses touristiques (+ 8 % de hausse corrigée de l'inflation nationale). Parmi les régions françaises, seules l'Île-de-France, l'Alsace, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon ont une croissance supérieure à 2 % et onze régions connaissent même une diminution du volume de ces dépenses. Toutefois, en Corse, le PIB ayant aussi fortement crû sur la période, la part des dépenses touristiques est restée stable.

La croissance de la consommation des touristes a été tirée notamment par les dépenses d'hébergements touristiques marchands qui progressent de près de 21 % sur la période et par les dépenses de restauration (+ 12%). Le transport augmente aussi : + 21 % en six ans.

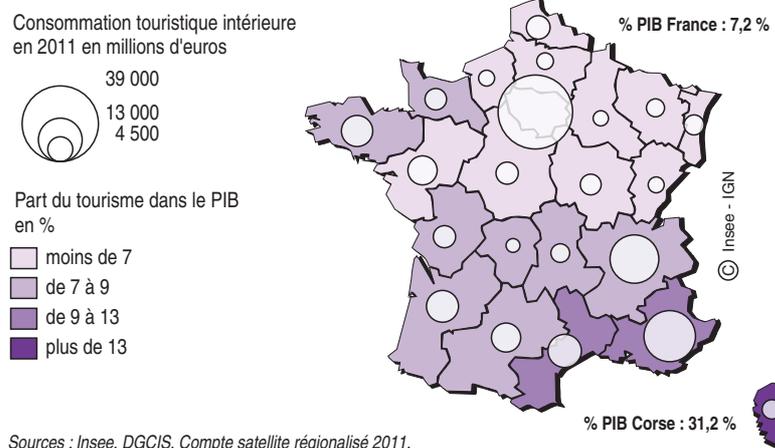
## Un poids spécifique des transports dans la consommation touristique en Corse

En 2011, avec 590 millions d'euros de dépenses de transport liées au tourisme, la Corse est la deuxième région métropolitaine après l'Île-de-France où le transport a le plus de poids dans la consommation touristique totale (24 % contre 33 %), bien au-delà du poids moyen de ce secteur (18 %).

Compte tenu de l'insularité, ces consommations sont quasi-exclusivement des dépenses de transport aérien (441 millions d'euros) et maritime (123 millions d'euros). Or, les compagnies maritimes et aériennes qui desservent l'île ne sont que faiblement implantées en Corse (emplois et

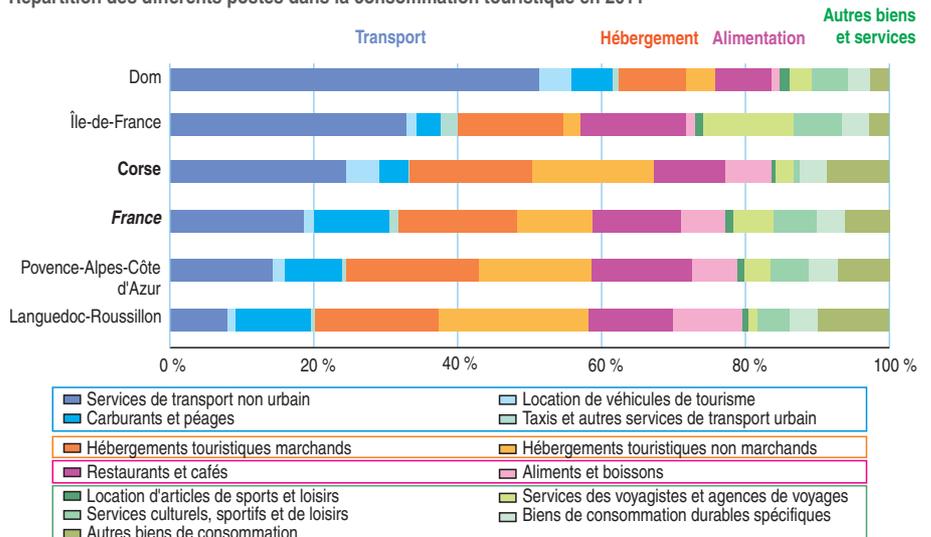
## La Corse, première région pour le poids du tourisme

Ventilation régionale de la consommation touristique et sa part dans le PIB



## Poids élevé du transport et de l'hébergement en Corse

Répartition des différents postes dans la consommation touristique en 2011



établissements). Par conséquent, les dépenses des touristes pour venir dans la région ne peuvent bénéficier qu'en partie à l'économie locale. De plus, les dépenses de transport aérien et maritime sont difficiles à affecter régionalement.

Par ailleurs, le poids des dépenses liées au transport modifie profondément la structure de la consommation touristique régionale. Hors consommation aérienne et maritime, la dépense touristique baisse en effet de près du quart en Corse, contre 12 % en moyenne

française et de moitié dans les Dom. Ainsi, pour analyser la structure des dépenses touristiques en Corse par rapport à celle des autres régions touristiques, il est préférable de considérer la consommation touristique hors transport (aérien et maritime).

Hors transport aérien et maritime, la Corse, avec 1,9 milliard d'euros, demeure néanmoins la première région pour le poids du tourisme avec 24 % du PIB et les écarts avec les autres régions restent très importants : quatre fois la moyenne

française, deux fois Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon.

En matière de transports intérieurs, l'importance des arrivées par avion implique des dépenses plus importantes en location de véhicules. Dans la région, ces dépenses représentent 5,9 % de la consommation touristique hors transport aérien et maritime, contre 8,6 % dans les Dom et seulement 1,6 % en moyenne nationale. A contrario, les touristes, en l'absence d'autoroute, n'ont pas de dépenses de péage

et consomment proportionnellement moins en carburant que dans les autres régions. La Corse se caractérise aussi par la faible part des dépenses en taxis et autres services de transports urbains : 0,2 % contre 1,4 % en moyenne nationale. Enfin, la région ne compte pas de dépenses de transport par train (la source utilisée comptabilisant uniquement les trajets SNCF absents dans la région) et les dépenses en services d'autocars sont faibles (1,3 % contre 1,9 % en moyenne nationale).

## 2,5 milliards dépensés par les touristes pour leur séjour en Corse

Consommation touristique intérieure en 2011 (millions d'€) - Tous visiteurs

	Consommation touristique intérieure (CTI)				CTI HORS transport aérien et maritime	
	Corse		France		Corse	France
	millions d'euros	%	millions d'euros	%	%	%
<b>I Dépenses en services caractéristiques</b>	<b>1 445,3</b>	<b>58,5</b>	<b>87 670,3</b>	<b>60,6</b>	<b>46,2</b>	<b>55,4</b>
1. Hébergements touristiques marchands	410,1	16,6	23 534,1	16,3	21,5	18,4
Hôtels	172,6	7,0	12 576,8	8,7	9,0	9,8
Campings <sup>(1)</sup>	57,5	2,3	2 118,5	1,5	3,0	1,7
Gîtes ruraux et autres locations saisonnières	137,1	5,5	6 640,4	4,6	7,2	5,2
Autres hébergements marchands <sup>(2)</sup>	42,8	1,7	2 198,3	1,5	2,2	1,7
2. Restaurants et cafés	238,2	9,6	17 562,5	12,1	12,5	13,7
3. Services de transport non urbain	588,7	23,8	26 401,4	18,2	1,3	7,6
Transport par avion	441,3	17,8	15 944,0	11,0	X	X
Transport par train <sup>(3)</sup>	0,0		7 211,4	5,0	0,0	5,6
Transport par autocar	24,0	1,0	2 455,0	1,7	1,3	1,9
Transport fluvial et maritime	123,4	5,0	791,0	0,5	X	X
4. Location de courte durée de matériel	125,8	5,1	3 639,7	2,5	6,6	2,8
Location de véhicules de tourisme	113,5	4,6	2 110,8	1,5	5,9	1,6
Location d'articles de sport et loisirs	12,3	0,5	1 528,9	1,1	0,6	1,2
5. Services des voyagistes et agences de voyages	59,5	2,4	8 036,0	5,6	3,1	6,3
6. Services culturels, sportifs et de loisirs	23,0	0,9	8 496,6	5,9	1,2	6,6
Musées, spectacles et autres activités culturelles	3,7	0,1	2 273,2	1,6	0,2	1,8
Parcs d'attraction et autres services récréatifs	8,4	0,3	2 334,9	1,6	0,4	1,8
Casinos	10,9	0,4	2 937,4	2,0	0,6	2,3
Remontées mécaniques	0,0	0,0	951,2	0,7	0,0	0,7
<b>II Autres postes de dépenses</b>	<b>621,5</b>	<b>25,1</b>	<b>42 353,4</b>	<b>29,3</b>	<b>32,6</b>	<b>33,1</b>
Carburants	95,9	3,9	11 293,2	7,8	5,0	8,8
Péages	0,0	0,0	3 387,7	2,3	0,0	2,7
Aliments et boissons <sup>(4)</sup>	155,6	6,3	8 616,3	6,0	8,2	6,7
Biens de consommation durables spécifiques <sup>(5)</sup>	90,8	3,7	5 496,4	3,8	4,8	4,3
Autres biens de consommation <sup>(6)</sup>	206,5	8,4	8 758,7	6,1	10,8	6,8
Taxis et autres services de transport urbain	3,8	0,2	1 759,1	1,2	0,2	1,4
Autres services <sup>(7)</sup>	68,9	2,8	3 042,0	2,1	3,6	2,4
<b>III Dépense touristique (III = I + II)</b>	<b>2 066,7</b>	<b>83,6</b>	<b>130 023,7</b>	<b>89,8</b>	<b>78,7</b>	<b>88,5</b>
<b>IV Hébergement touristique non marchand (8)</b>	<b>405,7</b>	<b>16,4</b>	<b>14 740,0</b>	<b>10,2</b>	<b>21,3</b>	<b>11,5</b>
<b>V Consommation touristique (V = III + IV)</b>	<b>2 472,5</b>	<b>100,0</b>	<b>144 763,6</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Part des dépenses touristiques dans le PIB (en %)</b>	<b>31,2%</b>		<b>7,2%</b>		<b>24,1%</b>	<b>6,4%</b>

(1) Y compris campings municipaux.

(2) Résidences de tourisme et résidences hôtelières, villages de vacances, auberges de jeunesse, etc.

(3) Hors transilien.

(4) Hors restaurants et cafés.

(5) Camping-cars, bateaux de plaisance, articles de voyage et de maroquinerie et certains types de matériels de sport utilisés spécifiquement sur les lieux de vacances.

(6) Shopping en produits locaux, souvenirs, cadeaux, etc.

(7) Réparations autos, soins corporels, etc.

(8) Résidences secondaires de vacances (valeur locative imputée).

Source : Insee, DGCS, Compte satellite du tourisme régionalisé 2011.

## L'hébergement marchand et non marchand, premiers postes de consommation touristique en Corse hors transport

Avec 410 millions d'euros, l'hébergement marchand représente en Corse 22 % des dépenses touristiques hors transport (maritime et aérien), soit 4 points de plus que la moyenne française (18 %) et bien plus que dans les deux autres régions méditerranéennes fortement touristiques (20 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur et 17 % en Languedoc-Roussillon). C'est le premier poste de dépenses.

En Corse, ces dépenses sont relativement bien réparties entre les différents types d'hébergement (hôtels, campings, autres hébergements collectifs de tourisme, locations saisonnières et gîtes).

Les hôtels représentent seulement 42 % des dépenses d'hébergement alors qu'ils surpassent les autres modes d'hébergement dans le tourisme francilien ou d'outre-mer (respectivement 96 % et 78 %) et dépassent la moitié des dépenses d'hébergement dans 11 régions dont celles situées au Nord de la France.

Les gîtes et autres locations saisonnières représentent 33 % des dépenses d'hébergement des touristes en Corse, soit 5 points de plus qu'en moyenne nationale.

Les séjours en camping en regroupent 14 %, ce qui place la Corse au 6<sup>e</sup> rang des régions françaises pour l'importance de cette forme d'hébergement touristique, même si l'île reste loin derrière le Languedoc-Roussillon (30 %).

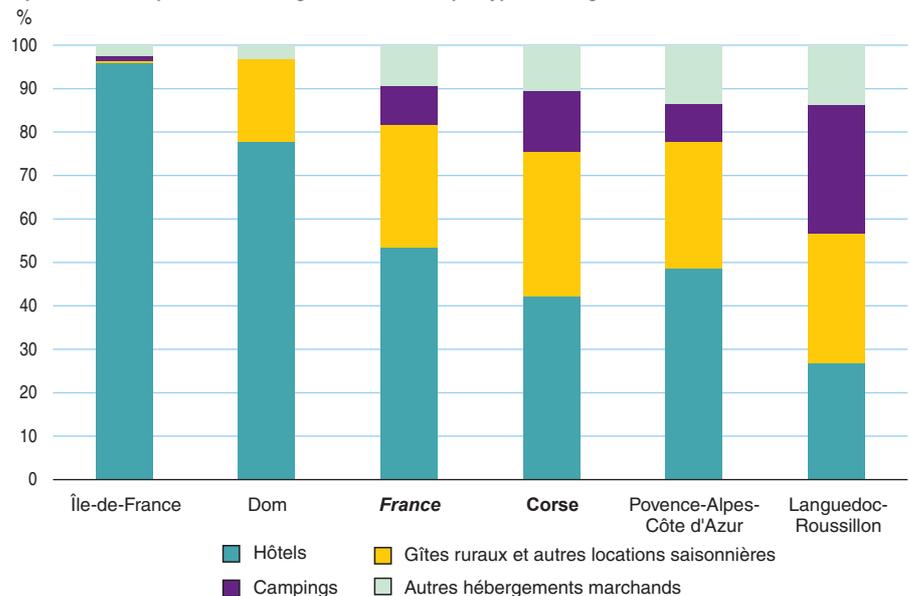
Enfin, la structure de l'hébergement en Corse fait également une part plus importante qu'en moyenne aux dépenses dans les autres hébergements touristiques, type résidence et villages de vacances.

Parallèlement, l'hébergement non marchand est important dans la région. Cela correspond à la consommation des résidences secondaires estimée par la valorisation des loyers fictifs et porte sur l'ensemble des résidences secondaires qu'elles soient utilisées à titre gratuit par les propriétaires, leur famille ou amis ou fassent l'objet de locations saisonnières, ponctuelles ou régulières, déclarées ou non.

Sur l'île, les résidences secondaires représentent 35 % des logements (9 % en moyenne nationale), soit 78 000 logements en 2011. On estime que ce mode d'hébergement représente au mois d'août, 74 % de la capacité d'accueil de la fréquentation touristique globale, composée de vacanciers, de Corses d'origine et de résidents (week-end et vacances). Ainsi, les résidences secondaires génèrent une forte consommation touristique évaluée à plus de 400 millions d'euros, soit 21 % de la consommation touristique régionale hors transport (pour une moyenne nationale de

### En Corse, les dépenses d'hébergement relativement équilibrées

Répartition des dépenses en hébergement marchand par type d'hébergement en 2011



Source : Insee, DGCS, Compte satellite du tourisme régionalisé 2011.

11 %). Les autres régions où les résidences secondaires influencent fortement la consommation touristique sont le Limousin (23 %), le Languedoc-Roussillon (20 %), l'Auvergne (19%) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (17%).

Dans certaines régions, la consommation touristique valorisée des résidences secondaires dépasse celle de l'hébergement marchand, ce qui n'est pas le cas en Corse. Sont notamment concernées le Limousin, la Bourgogne, l'Auvergne et des régions très touristiques comme le Languedoc-Roussillon, et la Bretagne. Ainsi, sur le rapport dépenses d'hébergement non marchand/dépenses d'hébergement marchand, la Corse n'est que la 6<sup>e</sup> des régions métropolitaines avec un ratio de 99 %, pour un maximum de 182 % dans le Limousin et une moyenne France de 62 %.

### Des retombées économiques spécifiques liées aux formes d'hébergement

Cette forme de tourisme faisant une large place aux résidences secondaires n'a pas les mêmes retombées économiques que celles générées par d'autres types d'hébergement, notamment les structures hôtelières.

En particulier, les résidences secondaires ne génèrent que très peu d'emplois directs mais elles contribuent au développement économique par les dépenses de leurs occupants, en premier lieu pour construire, équiper et entretenir leur bien immobilier. Cela se traduit notamment par un poids important de la construction dans l'économie régionale.

En second lieu, ces occupants consomment pendant leur séjour. Avec les touristes logés dans les campings, les gîtes, les résidences

de vacances et autres locations saisonnières, ces résidents occasionnels achètent des « aliments et boissons » (+ 1,5 point/moyenne nationale) qu'ils cuisinent ensuite dans leur hébergement. Ils contribuent également à l'achat « d'autres biens de consommation liés au tourisme » (+ 4 points/moyenne nationale).

En revanche, ils dépensent moins en moyenne dans les « cafés et restaurants » que ceux logés en hôtels. Ainsi, avec 12,4 %, le poids des cafés-restaurants dans les dépenses touristiques hors transport est proche de la moyenne nationale et intermédiaire à celui constaté en Provence-Alpes-Côte d'Azur (14,9%) et Languedoc-Roussillon (11,7%).

### Faiblesse des dépenses de services culturels et de loisirs dans le tourisme corse

Avec seulement 1,2 % des dépenses touristiques en services culturels et de loisirs, la Corse est la dernière région française en part (moyenne de 6,7 %) comme en volume (22 millions, soit un montant équivalent à celui du Limousin ou de Champagne-Ardenne) pour ce poste de consommation touristique. La région est en effet très peu dotée en musées, casinos, voire pas équipée en remontées mécaniques et en grands parcs d'attraction. Le poste location d'articles de sport et de loisirs qui comprend en particulier les locations de bateaux est lui aussi mineur dans la dépense des touristes (0,6% pour une moyenne nationale de 1,2%).

Ainsi, la structure des dépenses des touristes en Corse est le reflet d'une destination touristique qui reste largement orientée vers la nature (montagne et plages). ■

## Définitions et source

Le **tourisme** regroupe « les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs », selon l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et la Commission statistique des Nations Unies. Le tourisme recouvre ainsi les déplacements avec nuitées sur le(s) lieu(x) de villégiature ainsi que les déplacements (ou excursions) à la journée.

**Le compte satellite du tourisme (CST)** est élaboré chaque année par la direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS) du ministère de l'Économie.

**La consommation touristique intérieure (CTI)**, concept central du CST, retrace la totalité des dépenses touristiques auprès des fournisseurs de biens et services résidant en France, réalisées par les touristes et les excursionnistes à la journée, qu'ils soient français ou étrangers. Elle regroupe :

- les dépenses liées aux activités caractéristiques du tourisme comme les

services de transports non urbains, par avion, train, autocar, les transports fluvial et maritime assurés par des compagnies françaises, les restaurants et cafés et les hébergements touristiques marchands.

-d'autres dépenses non spécifiques au tourisme comme les carburants, les transports urbains, les aliments et boissons, les souvenirs ou certains biens durables (bateaux, camping-cars, articles de voyage).

- la valorisation (loyers fictifs) des nuitées passées dans les résidences secondaires.

Grâce aux travaux réalisés par l'Insee et la DGCIS, il est possible désormais **d'évaluer la consommation touristique des régions**. La régionalisation consiste à déterminer la répartition régionale de la CTI pour chaque poste de dépense. Les dépenses sont affectées au lieu de consommation, qui peut différer du lieu de résidence ou même du lieu de villégiature. Selon les postes, les méthodes utilisées pour affecter la consommation aux régions sont différentes et mobilisent de nombreuses sources. En particulier, sont utilisées les enquêtes de l'Insee (réalisées avec la DGCIS et les partenaires territoriaux) sur la fréquentation hôtelière, la fréquentation de l'hôtellerie de plein air et

l'enquête sur les autres hébergements collectifs (résidences hôtelières, villages vacances, etc.), ainsi que les enquêtes DGCIS-Banque de France sur le suivi de la demande touristique auprès des Français (SDT) et l'enquête auprès des visiteurs venant de l'étranger (EVE).

**Valorisation des résidences secondaires par les loyers fictifs** : cette méthode, utilisée par les comptables nationaux pour le calcul des PIB consiste à valoriser les services de logement que les propriétaires-occupants se rendent à eux-mêmes, qu'il s'agisse de leur résidence principale ou de résidence(s) secondaire(s). Elle porte sur l'ensemble des résidences secondaires quel que soit leur mode d'utilisation. Le document de référence produit par Eurostat sur le Système européen de comptes 2010 (SEC 2010) stipule que « La production de services de logement par les propriétaires-occupants est évaluée sur la base du loyer estimé qu'un locataire devrait payer pour un logement similaire, compte tenu de facteurs tels que la localisation, la proximité d'équipements collectifs, etc., ainsi que de la taille et de la qualité du logement lui-même. » (Eurostat, 2010, p 72).

## Pour en savoir plus

- « Le compte satellite du tourisme 2013 », DGCIS, décembre 2014
- « Les dépenses des touristes en France : la moitié bénéficie à l'Île de France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes », Insee Première n° 1510, juillet 2014